



SNES CO-psy et DCIO Info rapide N°5

Novembre 2011

Service public d'orientation de l'EN : arrêtons les dégâts !

Sommaire :

Service public d'orientation de l'EN : arrêtons les dégâts

Rapport Pitte :

Académie de Poitiers : mobilisation

Evaluation : nous sommes aussi concernés

Qu'il s'agisse des fermetures ou fusions de CIO, du non remplacement des postes vacants, ou de la reconnaissance de nos missions sur le terrain, force est de constater que les attaques se font plus précises.

Le gouvernement a choisi de faire porter aux salariés et aux services publics la plus grande partie de la charge de la dette. Le Ministre a annoncé que de nouvelles suppressions d'emploi viendraient s'ajouter aux 6650 prévues pour le budget 2012 dans le second degré. Tout est bon pour récupérer les moindres crédits et les CIO ne sont pas oubliés : Budgets indignes, fermetures ou regroupements avec d'autres organismes permettant comme le dit le rapport du DIO, d'obtenir « des économies substantielles sur des postes divers: immobilier, documentation, personnel d'accueil, de gestion et d'entretien, formation continue commune des personnels d'orientation par exemple » De la professionnalité et de la qualité du service rendu au public, il n'est bien sûr pas question !

Il faut labelliser et la machine s'est emballée ces dernières semaines. Des académies qui n'avaient entendu parler d'aucun projet se sont retrouvées en première ligne pour examiner des dossiers de labellisation non discutés et non présentés aux personnels.

En île de France, le dossier de labellisation sur tout un département, porté par une cité des métiers, financée par la CCI a été transmis aux élus de la FSU le 25 Octobre pour un avis à donner sur le projet le 9 Novembre. Le règlement intérieur des commissions et du CCREFP n'était pas encore validé mais la DIRECCTE prétendait obtenir un avis quand même ! Il fallut toute la pugnacité de la FSU pour empêcher ce coup de force

Dans l'académie de Rouen, dans celle de Clermont, des « territoires » ont été ciblés et les DCIO se sont vus propulsés au rang de négociateurs de conventions avec tous les autres organismes, tout en ayant le sentiment que les choses étaient déjà écrites ailleurs !

Les cités des métiers continuent leur offensive un peu partout en France (à la Rochelle, à Limoges, à Paris, à Châtellerauld) en essayant d'absorber à leur profit les autres structures. Mais les CCI et les chambres des métiers se mettent désormais sur les rangs. Il semble que les DIRECCTE deviennent de moins en moins scrupuleuses quant au respect du cahier des charges qui interdit aux organismes de formation, qui plus est commerciaux, de participer au SPO ! On sent bien que les pressions politiques sont fortes pour labelliser très vite, même n'importe qui et n'importe comment.

Le dossier sur l'évaluation qui concerne aussi bien les personnels enseignants que d'éducation et d'orientation serait un levier très efficace pour amener les personnels à faire ce qu'aujourd'hui ils refusent ! (voir ci-dessous) L'ensemble des organisations syndicales du second et du premier degré appellent l'ensemble des personnels à

la grève le 15 Décembre

pour refuser ce décret et exiger d'autres orientations pour l'Education. Faisons en une journée de protestation pour arrêter les dégâts dans nos services, préparée par des assemblées générales et des expressions publiques.

La labellisation, ça ne peut pas se faire dans ces conditions !

D'abord, on discute !

Rapport Pitte : Ah, si les conseillers d'orientation n'étaient ni psychologues, ni fonctionnaires de l'EN !

La publication du rapport du DIO s'apparente à un grand auto-satisfecit. On est quelque peu surpris de lire à la page 15 que pour celui-ci « la plupart des incompréhensions ont pu être levées et les frictions apaisées ».

Le DIO accorde une part importante et quasi exclusive à la situation des CIO et des COPsy à différents endroits du rapport. Selon lui, « *les CIO ont pleinement vocation à participer à la mise sur pied du service public de l'orientation* ». C'est oublier qu'ils appartiennent déjà à un service public d'orientation... dans l'EN !

Il n'hésite pas à formuler des recommandations sur l'organisation de notre emploi du temps : « *Il est vivement recommandé aux conseillers d'orientation-psychologues de consacrer une partie suffisante de leur temps de travail à la connaissance des milieux professionnels du territoire dans lequel ils exercent leurs missions, de favoriser la montée en puissance des PDMF, dans les collèges et les lycées, de participer au bureau d'insertion professionnelle au sein des universités. La loi du 24 Novembre 2009 leur recommande d'ailleurs vivement d'actualiser leurs connaissances sur les professions et les entreprises* »

Curieux que ce discours ne s'adresse qu'au COPsy ! Connaît-on mieux les professions et les milieux de travail lorsqu'on ne les appréhende qu'à l'échelle d'un bassin d'emploi, sur certains niveaux de qualification et certains types de publics ? C'est bien pourtant la situation de la plupart des missions locales et de certaines chambres de métiers. Ne parlons pas des BIJ ou des PIJ qui sont pourtant cités comme intervenant dans le premier cercle des structures labellisables. Qui peut afficher une connaissance exhaustive des milieux professionnels ? C'est oublier que l'essentiel de notre travail se centre sur l'élaboration des projets, l'appropriation, par les élèves, des démarches qui permettent l'entrée en formation et l'accès à la qualification. Cette dynamique de construction impose une temporalité qui a peu à voir avec les préoccupations liées à la recherche de places disponibles dans des stages ou formations visant une

insertion à très court terme. Mais c'est toujours aux CIO que ce discours s'adresse, car c'est bien eux qui constituent l'obstacle majeur de cette externalisation forcée de l'orientation ! Fonctionnaires, formés, qualifiés, appartenant à un réseau qui maille tout le territoire ! Un profil qui dérange bien les libéraux !!...

JR Pitte y va même de ses préconisations quant à notre formation et à l'évolution des CIO : « *Pourquoi ne pas imaginer que dans le futur une part plus importante de leur temps de formation dès leur recrutement serait consacrée à des expériences en entreprise plus longues qu'aujourd'hui ? Un certain nombre d'organisations professionnelles (UIMM) seraient prêtes à concourir à des initiatives dans ce sens.* » « *Il est également permis d'espérer qu'à terme viendront se joindre aux équipes de CIO des conseillers ayant préalablement exercé leurs fonctions dans les entreprises ou les administrations, ou dans des organismes de formation continue* » **Qui ne seraient pas psychologues donc ! Rappelons que le Men conduit actuellement sans aucune concertation un groupe de travail sur la formation des COPsy. Que va-t-on découvrir ?**



En réponse aux interrogations des parlementaires sur la mise en place du SPO, sur le

degré de **dirigisme** que comporte la démarche de rapprochement des organismes, il précise « *qu'il existe une 3^{ème} voie qui est celle d'une meilleure connaissance mutuelle des organismes d'orientation laquelle aboutirait à la mise en commun de compétences et de moyens et à terme un regroupement de leur fonction orientation qui ne constitue souvent qu'une partie de leurs missions, au sein de lieux d'accueil tous publics* » Et encore : « *Les Cités des métiers représentent des laboratoires efficaces de la collaboration nécessaire à l'échelle locale entre tous les acteurs de l'orientation (...) Leur charte est très proche de l'esprit des textes encadrant la labellisation. Il serait éminemment souhaitable de les multiplier partout où c'est possible* »

Esprit, es-tu là ?

Dans une circulaire récente la Rectrice de Poitiers tentait d'expliquer à nos collègues que la « reconfiguration » du réseau des CIO « visait à mieux répartir les charges de travail ». L'évocation de la possibilité de bousculer les frontières des districts, des départements voire de l'académie mettait déjà la puce à l'oreille ! Serait ce que les CIO ne se réfèreraient plus au district scolaire sur lequel normalement ils sont implantés (Code de l'Education) mais sur un autre



périmètre ? La suite est totalement éclairante. Manifestement, la rectrice de Poitiers dit tout haut ce que les circulaires et textes autour du SPO cherchent à euphémiser. Il s'agit bien d'aller vers un « guichet unique ».

« *La négociation de la place des centres d'information et d'information dans le SPO au niveau de chacun des territoires peut ainsi se faire en même temps que la stabilisation de cette carte des CIO.* » « *Ainsi, la mise en œuvre du service public d'orientation (SPO) et la*

démarche de labellisation qui en découle sont de nature à formaliser et stabiliser les relations et la lisibilité pour les publics dans l'esprit du guichet unique (réel ou organisé à distance...), des différentes structures dans une volonté affirmée de complémentarité.

« *La disparition d'un « lieu CIO » hors établissement scolaire pourrait être compensée par l'organisation d'une permanence d'un COP recevant du public scolaire et/ou jeune adulte dans une des structures du service public d'orientation renforçant l'esprit même du guichet unique* ».

C'est oublier un peu vite que, d'après leur décret statutaire, le lieu d'exercice des Copsy, est soit le CIO où ils sont nommés soit les établissements du second degré dont ils relèvent ! Avis à tous ceux qui seraient prêts à trouver dans n'importe quelle salle municipale une table, une chaise et un téléphone ! Cela ne fait pas un CIO, même si l'esprit habite les lieux !

Envoyer des messages de protestation au rectorat et au MEN. Signez la pétition nationale pour exiger un cadrage national de l'entrée des services dans la labellisation et l'arrêt des fermetures de CIO

Partout où c'est possible envoyez des délégations de vos académies le 8 Décembre à NIORT

La labellisation : Pas dans ces conditions ! D'abord on discute !

Nombreux sont les collègues qui ne sont pas au courant des projets dans leurs académies. La pratique du secret développée par la plupart des Rectorats, vise bien à mettre les collègues devant le fait accompli

Nous proposons donc que se tiennent, dans la première quinzaine de Décembre, des assemblées générales unitaires pour faire la lumière sur la réalité des projets, leurs enjeux et débattre des actions locales à conduire

N'oublions pas que nos collègues du pôle emploi du SNU FSU ont appelé à la grève ces derniers jours ! Des convergences sont possibles !

Le 15 Décembre, dans le cadre de la journée nationale de grève, des manifestations auprès des rectorats et des préfetures de région, des conférences de presse pourraient mettre l'accent sur les dessous de la labellisation pour les élèves et les équipes d'établissements.

Il faut exiger de notre Ministère un cadrage national. Il refuse des méthodes managériales de gestion basées sur la maltraitance des personnels.

Le collectif COPsy et DCIO du Snes a élaboré à la lumière des difficultés rencontrées sur les premiers dossiers de labellisation, un « guide contre une labellisation sauvage » Les élus du Snes en ont été destinataires et pourront ainsi les mettre en débat

Décret sur l'évaluation : le bâton sans la carotte !

Le projet de décret sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation soulève un tollé de protestation. Il consacre en effet, l'importation des nouvelles méthodes managériales du privé dans l'Education Nationale et la « personnalisation » de la pression hiérarchique

Par le biais de ces entretiens avec les supérieurs hiérarchiques, décisifs pour l'avancement de carrière, le MEN espère obtenir le silence dans les rangs ! Le ton est donné d'emblée : progression bloquée pour tout le monde pendant 3 ans ! Les copsy, verraient de plus leur progression de carrière encore ralentie et cela toujours sans perspective de hors classe ! De plus la

« répartition des réductions d'ancienneté en mois » étant globale pour l'ensemble du corps serait un moyen de casser l'avancement automatique des directeurs !

On devine sur quels sujets devront porter les entretiens : l'engagement dans le SPO et le PDMF ! Où le Recteur fixera t il le curseur pour estimer que tel collègue sera digne de bénéficier de quelques mois de réduction d'ancienneté ?

C'est bien une conception générale de la gestion des personnels qui est en cause, basée sur la contrainte psychologique, la mise à mal de la qualité des métiers et des valeurs qui leur sont attachées, Il faut la refuser !

